



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-12-2025 /

Dossier complet le : 02-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009840/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'une extension sur un site existant pour la société STEF TRANSPORT sur la commune d'Iffs (14) sur un foncier d'environ 5,3 ha.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

STEF TRANSPORT IFS

Raison sociale

STEF TRANSPORT IFS

N° SIRET

89200139700025

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LERAY

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société STEF TRANSPORT IFS est propriétaire d'un entrepôt logistique frigorifique implanté au sein de la ZAC "Object'Ifs Sud" sur la commune d'Ifs (14). Le bâtiment, d'emprise au sol d'environ 10 106 m², est actuellement exploité pour une activité de stockage de produits alimentaires surgelés. Le projet consiste en la construction d'une extension avec dépôt de permis de construire, pour une emprise au sol d'environ 5 880 m² sur le terrain existant d'emprise foncière d'environ 5,3 ha. Cette extension, implantée au Sud et à l'Ouest du bâtiment existant, comportera : - une cellule de stockage surgelée comportant 2 convoyeurs et de surface d'environ 4500 m² associée à un quai réfrigéré d'environ 620 m², - deux tunnels de congélation d'une surface totale d'environ 182 m², - des locaux techniques dont une salle des machines d'environ 250 m² fonctionnant à l'ammoniac. Une centrale photovoltaïque de puissance 650 kWc sera également installée en toiture de la nouvelle cellule de stockage qui présentera une hauteur à l'acrotère de 15,20 m. Ce projet n'engendrera pas de démolition de bâtiment mais nécessitera de supprimer une zone de stationnement pour poids-lourds, de déplacer une partie de la voirie existante et de modifier la réserve incendie.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du déplacement de l'activité de l'ancien site de Saint-Lo vers le site d'Ifs, plus adapté aux besoins actuels. Il a pour objectif d'augmenter la capacité de stockage du site et d'accueillir, au sein du bâtiment existant, une activité de préparation de viande (congélation et conditionnement). Le site est actuellement soumis à déclaration pour les rubriques 1185, 1435, 1511, 2925 et 4735.1 au titre de la réglementation ICPE. L'augmentation de la quantité d'ammoniac, due aux activités projetées sur l'extension, engendre le classement du site à autorisation pour la rubrique 4735 avec un stockage total de 3 800 kg (le stockage actuel est de 1300 kg). L'ajout d'une activité de préparation de produits alimentaires d'origine animale engendre le classement du site à enregistrement pour la rubrique 2221 avec une quantité de produits entrant d'environ 17 tonnes/jour. Le site restera soumis à déclaration pour les rubriques 1185, 1435, 1511 et 2925 avec une augmentation de capacité pour la rubrique 1511 (+20 000 m³ de stockage). Des produits alimentaires seront stockés dans l'entrepôt; aucun produit dangereux n'y sera stocké.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 1 an et seront réalisés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction. Dans sa phase travaux, les étapes de notre projet seront les suivantes : - travaux de terrassement - réalisation des fondations - réalisation de la structure du bâtiment - clos-couvert (bardage / couverture) - lots techniques (électricité, froid...) - lots second œuvre - VRD - espaces verts

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les conditions d'exploitation générale du site resteront inchangées. La cellule en extension sera exploitée à une température de -25°C et permettra de stocker des produits alimentaires au sein de racks mobiles et fixes à une hauteur maximale de 10,5 m, soit directement depuis leur réception au niveau des quais maintenus à une température comprise entre 2°C et 4°C, soit après avoir été congelés via les tunnels de congélation. Cette cellule comportera également deux convoyeurs. L'utilisation d'ammoniac dans les installations frigorifiques peut présenter un risque de dispersion à l'atmosphère et d'explosion en cas de fuite ou de déversement accidentel. Un dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé dans le cadre de ce projet d'extension. Il comportera une étude de dispersion d'un nuage d'ammoniac, une modélisation des dispersions de fumées en cas d'incendie ainsi qu'une analyse des flux thermiques. Une partie du bâtiment existant accueillera une activité de préparation de produits d'origine animale par congélation et conditionnement, traitant environ 17 tonnes de produit par jour. Les incidences environnementales de cette activité sont limitées : aucun rejet d'eaux industrielles spécifique, pas d'émissions atmosphériques significatives. La gestion des rebuts de produits animaux et des emballages sera conforme à la réglementation applicable. Une étude approfondie des incidences, notamment énergétiques et de gestion des déchets, sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à : - permis de construire (pour une surface d'emprise au sol de 5 880 m² environ). - autorisation au regard de la réglementation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière du terrain Emprise au sol du bâtiment en extension Surface de voiries/parking Surface espaces verts Hauteur a l'acrotère	(53 345, m²) (5 880, m²) (19 092, m²) (18 267, m²) (15,2, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF de type I la plus proche est la n°250030037 "CARRIERE CHARLEMAGNE" située a environ 3,2 km au Nord-Ouest. La ZNIEFF de type II la plus proche est la n°250008466 "VALLEE DE L'ORNE" située a environ 3,7 km au Nord-Ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone concernée par un APPB la plus proche du site est située a environ 19,5 km au Sud-Ouest n°250008466 "VALLEE DE L'ORNE"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par la Loi Littoral, étant situé a environ 17 km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé au sein d'un parc national marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ni parc naturel régional. La réserve naturelle régionale la plus proche est la n°FR9300008 "Anciennes Carrieres D'Orival" située au Nord-Ouest a environ 20 km. La réserve naturelle régionale la plus proche est la n°FR3600069 "Falaise Du Cap-Romain" située au

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le Calvados a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 août 2024 pour la période 2024-2029. Ce PPBE concerne les routes nationales (RN13, RN158, RN814, RN9814), les autoroutes (A13, A129, A132, A813, A84) avec un trafic supérieur à 3 millions de véhicules annuels, et l'infrastructure ferroviaire Caen -
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé dans ou aux abords d'un monument historique, bien inscrit ou site patrimonial remarquable. Aucun site patrimonial remarquable n'est recensé sur la commune d'Ifs. Les monuments historiques "Eglise Saint-André" et la "Ferme Saint-Bernard" sont localisés respectivement à environ 1,65 km et 1,79 km du site du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site ne se situe pas à proximité d'une zone humide. La zone humide RAMSAR la plus proche du site est le Marais Du Cotentin Et Du Bessin, Baie Des Veys (n°FR7200001), située à environ 44,6 km au Nord-Ouest du site. La zone humide effective la plus proche du site est à environ 4,3 km au Nord-Ouest, intitulée "Prairie humide de Caen".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'Ifs n'est pas concernée par un PPRN ni par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les bases de données BASOL, SIS et CASIAS ne recensent aucun site pollué ou site industriel sur le terrain, de ce fait une pollution industrielle est peu probable.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune d'Ifs est incluse dans la ZRE Eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage d'eau. Le captage AEP le plus proche est à Fleury-sur-Orne à environ 4,5 km, code INSEE 14118 et code INS 014000103; installation "prairie I B".
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Il n'y a pas de site inscrit recensé sur la commune d'Ifs.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est l'Estuaire de l'Orne a environ 14,2 km au Nord-Est du site. Il est recense pour la directive Oiseaux sous le n°FR2510059. Sous la directive Habitats, le site Natura 2000 le plus proche du site est le Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville a environ 7,6 km au Sud-Est du site (n°FR2500094).
D'un site classé ?	☐	☒	Il n'y a pas de site classe recense sur la commune d'Ifs.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'alimentation en eau du projet se fera via le reseau public d'AEP (usage sanitaire et refroidissement de la nouvelle tour adiabatique). Ce point sera developpe dans l'etude d'incidence du DAE. Le reseau AEP est deja utilise sur le site pour ces memes usages. Un forage est egalement present sur le site existant. Il est utilise pour le lavage interieur et exterieur des camions. Ce forage et son
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de drainage ou d'intervention dans le sous-sol susceptible de modifier les nappes d'eau souterraines. Pas d'impact supplementaire lie au forage pour le projet. Aucuns elements autres que les fondations de l'extension et les passages de reseaux secs et humides ne seront implantes sous le niveau du sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera travaille pour etre a l'equilibre remblais/deblais. Pas d'evacuation de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera travaille pour etre a l'equilibre remblais/deblais. Pas d'apport de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'AEP et le réseau d'assainissement. Il s'implante en extension d'un bâtiment existant sur un terrain déjà viabilisé et raccorde aux réseaux. L'activité projetée, bien qu'à l'origine d'une augmentation de la consommation d'eau potable liée notamment à la nouvelle tour adiabatique, reste
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'emprise destinée à accueillir la future extension est incluse dans le périmètre d'un site existant déjà artificialisé et ne présente donc aucun habitat potentiellement protégé et de très faibles potentialités et intérêts pour la faune et la flore. Il n'est pas prévu d'impact sur la biodiversité existante. Le site n'est pas implanté au niveau d'un réservoir de biodiversité ni d'un corridor
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au regard de la nature du projet (extension d'un entrepôt logistique) et de la distance (7,6 km) par rapport à la zone Natura 2000 la plus proche, il n'est pas attendu d'impact sur cette zone protégée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain sur lequel s'implante l'extension est inclus dans le périmètre d'un site existant. Il est déjà fortement imperméabilisé (voirie et zone de stationnement de poids-lourds) et la partie enherbée est régulièrement entretenue. Le site est classé en tant que zone destinée à l'accueil d'activités logistiques, artisanales, industrielles ou commerciales correspondant à la ZAC d'activités
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune d'Ifs n'est pas soumise à un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune d'Ifs n'est pas soumise à un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les activités projetées ne sont pas susceptibles de générer des risques sanitaires. Pas d'impact également en phase chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic routier lie : - aux arrivées et départs du personnel - à la livraison et l'expédition des marchandises Exploitation actuelle : environ 80 PL et 115 VL par jour Extension : environ 105 PL et 135 VL par jour
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit sera lié au trafic des PL et aux installations de réfrigération. Les quais de l'extension seront implantés à l'opposé des habitations les plus proches situées à environ 400 m au Sud du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet étant implanté dans une ZAC, des sources de bruit existent déjà, avec notamment le trafic des axes routiers voisins (RN814 et RN158) et les activités des entreprises alentours.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses seront uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires à la sécurité. Les dispositifs mis en place seront des candélabres dirigés vers le sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le trafic supplémentaire de PL et VL occasionnera des gaz d'échappement supplémentaires, sans que cela puisse avoir d'impact notable sur la pollution de l'air locale.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet générera des rejets d'eaux usées issues des sanitaires dans le réseau public d'assainissement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales du projet seront dirigées, après traitement par un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux pluviales de voiries susceptibles d'être polluées, vers un bassin d'infiltration sur site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le site ne genere pas d'eaux industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activite du site produira essentiellement des dechets non dangereux, principalement des dechets d'emballages (cartons, bois, plastiques) et occasionnellement des dechets alimentaires (rebuts). Les dechets seront tries et evacues dans les filieres adaptees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain deja en activite situe dans une ZAC. Il n'y a pas de batiment sensible dans le voisinage immediat. Il n'y a pas de prescriptions de fouilles archeologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un site urbanise deja existant, voue a l'activite logistique frigorifique. L'usage du sol restera inchange. Le projet est compatible avec le reglement de la zone UXzc du PLU de la commune d'Ifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont ete recherches sur le site de la DREAL Normandie, ou sont listes les differents avis emis par l'autorite environnementale dans les environs du projet. La recherche etait centree sur les avis etablis depuis 2023 - commune d'Ifs et limitrophes. Il ressort de la recherche effectuee que 12 projets ont fait l'objet d'une enquete publique ou d'un avis de l'Autorite Environnementale depuis 2023. L'analyse des effets cumules a ete realisee dans l'annexe 8 jointe au present dossier. Au vu de la nature des projets, des activites des sites existants aux alentours et vu les modifications engendrees par le projet d'extension, les effets cumules potentiels concernent essentiellement le trafic (et ses rejets atmospheriques) et le bruit. Une demande d'autorisation environnementale ICPE sera deposee, elle traitera des incidences

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude hydraulique sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du permis de construire et du dossier de demande d'autorisation environnementale. Celle-ci permettra de cadrer le mode de gestion des rejets d'eau sur le site et de dimensionner les ouvrages de rétention, d'infiltration et éventuellement de régulation nécessaires. Le projet sera conçu conformément au code du travail et à la réglementation des ICPE (dont notamment les arrêtés ministériels applicables aux activités du site). En complément et sans que cela ne soit requis, une note d'incidence est annexée à la présente demande.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont globalement limitées au vu de l'étude réalisée en 6.1. Le site n'est pas à vocation industrielle mais uniquement logistique. Le projet pourra être source de nuisances sonores et de rejets atmosphériques dues notamment à l'accroissement du trafic de PL et à la mise en place d'installations de réfrigération supplémentaires sur le site. À noter toutefois que le site, déjà exploité pour une activité logistique frigorifique, est implanté au sein d'une ZAC et à proximité de grands axes tels que la RN814 et la RN158. Ainsi les effets de la future extension en termes de bruit et d'émissions seront minimes par rapport aux activités et au trafic alentours. Des mesures du bruit seront réalisées en phase exploitation. Les mesures existantes sur le site afin de limiter l'impact sur l'environnement seront conservées et étendues au projet. Parmi ces mesures, peuvent notamment être citées : - le tri et l'évacuation des déchets générés vers des filières adaptées, - l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (après traitement pour les eaux pluviales de voiries), - la mise en œuvre de dispositifs (vanne de barrage, bassin de rétention) permettant de contenir sur le site les eaux potentiellement polluées en cas d'incendie et d'éviter leur rejet au milieu naturel, - la prise en compte, dès la phase de conception, de l'enjeu vis-à-vis du voisinage afin d'anticiper et de limiter les potentielles nuisances en phase travaux et d'exploitation. L'ensemble des mesures prévues seront détaillées plus largement dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le choix de ce site s'est justifié par les solutions favorables qu'il apporte à l'ensemble des critères nécessaires à l'implantation d'une extension : un environnement compatible (au sein d'une ZAC), un terrain d'une superficie suffisante, un réseau routier suffisamment dimensionné pour absorber le trafic supplémentaire et donner accès au bassin de consommation. Ainsi, compte-tenu de la nature du projet, des impacts limités lors de l'exploitation, du fait même que le site est déjà en exploitation, que les potentiels impacts liés à l'activité sont déjà existants et que les mesures nécessaires ont été étudiées et prises en compte en amont du projet, nous estimons que la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LERAY

Prénom Jerome

Qualité du signataire Directeur de filiale- STEF Transport IFS

À l'fs

Fait le 02-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)